



Arrêt de la pension alimentaire

Par **Chantal**, le **09/06/2008** à **21:06**

Mon mari a deux enfants de 21 et 18 ans. Celui de 21 ans est au Cégep et à partir de septembre 2008, il sera inscrit à temps partiel soit 1 ou 2 cours par session. Il travaille à plein temps cet été dans son domaine en génie civil et depuis 2 ans il travaille toute l'année dans une boutique de sport. Il va dans le sud, a une voiture et s'achète tout ce qu'il désire. Tandis que sa fille de 18 ans est à l'école des adultes à terminer son secondaire V. Il lui reste encore 1 ans. Elle s'en va vivre en appartement avec son chum le 1er juillet 08 et elle travaille dans une boutique d'animaux. Pour l'instant, c'est encore leur mère qui recoit la pension comme lorsqu'ils étaient petit. Étant donné que les enfants sont majeurs, peut-on discuter seulement avec eux et faire annuler la pension alimentaire ?